



LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

65, rue de Castelnau Ouest, bureau 301, Montréal (Québec) H2R 2W3
Téléphone: (514) 849-7717 Télécopieur: (514) 849-6717
ldl@videotron.net

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

<p style="text-align: center;">ENQUÊTE ARAR : LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS DEMANDE LA DIVULGATION DES FAITS</p>

Montréal, le 20 décembre 2004. La *Ligue des droits et libertés* dénonce le fait qu'un premier résumé, rédigé par la Commission, qui devait permettre au public de mieux comprendre les enjeux débattus lors des audiences à huis-clos, a été grossièrement expurgé par les avocats du gouvernement fédéral. Ce matin, la Commission devait rendre public un résumé de 10 pages de la preuve présentée à huis-clos. La *Ligue des droits et libertés* presse le gouvernement fédéral de rendre publique les éléments de preuve reliés à l'affaire Arar afin que le public sache véritablement ce qui est advenu à ce citoyen canadien qui a été déporté vers la Syrie pour y être interrogé et torturé. Le gouvernement fédéral doit cesser son obstruction systématique, via ses avocats, au bon déroulement de l'enquête publique de la *Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar*.

La Commission tient des audiences à huis-clos depuis juillet dernier suite aux objections répétées des avocats du gouvernement prétextant la protection de la sécurité nationale. En réalité, le comportement du Procureur général du Canada consiste en une stratégie d'obstruction au déroulement normal d'une commission d'enquête publique. Les services secrets ont un intérêt évident à cacher leur responsabilité dans cette affaire.

La *Ligue des droits et libertés* est consternée de constater que le gouvernement n'accepte pas que les réponses complètes données par le SCRS et la GRC soient incluses dans le résumé expurgé. Nous trouvons inacceptable que le gouvernement retienne la divulgation d'informations qui pourraient être favorables à Maher Arar.

Pourtant, de l'avis du Juge O'Connor, ce résumé minimaliste des faits ne porte pas préjudice à la sécurité nationale. En agissant ainsi, non seulement le gouvernement renie-t-il sa décision de tenir une commission d'enquête publique mais de plus, il sape la crédibilité de la Commission.

La *Ligue des droits et libertés* enjoint le gouvernement fédéral, particulièrement madame Anne McLellan (Sécurité publique) et monsieur Geoff Regan (*Procureur général* désigné), à accorder une coopération complète et immédiate à l'enquête. De même, monsieur Paul Martin devra assumer la responsabilité ultime de cette tentative de camouflage. Ce gouvernement, qui a ordonné la tenue d'une enquête **publique**, se doit maintenant d'en garantir la transparence.

–30–

Pour tout renseignement : Denis Barrette, avocat conseil pour la *Ligue des droits et libertés* et la *Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles*

Téléphone : (514) 258-3945, courriel : dbarrette@vif.com